



MAIRIE DE ROGNONAS

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE SAPINS DE NOËL RECYCLÉS 2026

Dans le cadre du marché de Noël qui se tiendra les 7 et 8 novembre 2026, la mairie organise un concours de sapins de Noël fabriqués et décorés à partir d'éléments de récupération pour créer la « Forêt de Rognonas » à la MJC.

Article 1^{er} : Objet

Le principe est simple :

Imaginer puis construire un sapin de Noël avec des matériaux de récupération laissés au choix des participants (palettes, carton, pots de yaourts, branchages, cintres, etc.).

Article 2 : inscriptions

La participation au concours est gratuite et ouverte à toutes les personnes ayant rempli le bulletin d'inscription.

Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement et des décisions du jury.

Le bulletin d'inscription et le règlement du concours sont mis à votre disposition à l'accueil de la mairie et en téléchargement sur le site Internet de la commune rognonas.fr.

Chaque participant doit remplir le bulletin d'inscription avec ses coordonnées complètes et le déposer à l'accueil ou le scanner et le transmettre à l'adresse mail suivante : communication@rognonas.fr avant le 31 octobre 2026.

Article 3 : Déroulement

Chaque participant au concours amènera son sapin à la MJC le jeudi 5 novembre entre 17 h et 19 h afin d'y être exposé et participer au décor de la Forêt de Rognonas les 7 et 8 novembre. Le sapin sera récupéré le dimanche 8 novembre à 18 h.

Article 4 : Catégorie

Trois catégories :

Catégorie enfant jusqu'à 12 ans, l'œuvre réalisée doit faire entre 0,80 m à 2 m de hauteur maximum ;

Catégorie famille, l'œuvre réalisée doit faire entre 0,80 m à 2 m de hauteur maximum ;

Catégorie collectivités (associations, écoles...), l'œuvre réalisée doit faire entre 0,80 m à 2 m de hauteur maximum.

Article 5 : Caractéristiques techniques

- Le sapin doit être fabriqué avec des matériaux de récupération : bois, métaux, plastiques, végétaux ... Il est impératif de ne pas inclure d'éléments non liés au sapin, tels qu'une crèche ou des accessoires adjacents;
- Le sapin doit être différent d'une année sur l'autre ;

- Le sapin doit respecter les dimensions mentionnées ;
- Le sapin doit avoir une **stabilité irréprochable** pour pouvoir être manipulé ;
- La fiche d'identification est jointe avec la catégorie et le nom donné au sapin.

Votre nom ne doit pas apparaître sur la fiche.

Si tous ces éléments ne sont pas respectés, le sapin sera hors concours.

Article 6 : Critère de sélection du jury

1^{er} critère : L'originalité (30 points)

- Créativité
- Imagination

2^e critère : Les qualités artistiques (20 points)

- L'harmonie des couleurs
- L'esthétique de l'ensemble
- Les finitions
- La diversité des décorations

3^e critère : Le développement durable (10 points)

- Origine des matériaux, décorations écologiques, décorations fait maison, décorations naturelles.

Article 7: Composition du jury

Le jury est composé de minimum 4 personnes.

Tout membre du jury et famille proche (les membres du foyer) ne peuvent pas se présenter au concours en tant que participant sauf en hors concours.

Article 8 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu le mardi 24 novembre 2026 à 18 h 30 en salle d'honneur de la mairie.

Les deux premiers de chaque catégorie seront récompensés suivant le palmarès établi par le jury qui a seul autorité en la matière.

Tous les autres participants recevront un bon d'achat pour une pompe à huile.

Article 9 : Droit à l'image

La mairie de Rognonas est autorisée à photographier et à filmer les sapins qui participent à ce concours.

Les éléments pourront être transmis à la presse et/ou intégrés à des documents. Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms, photos et vidéo dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support sans que cette autorisation ouvre le droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.



CONCOURS

« Sapins de Noël recyclés »

Bulletin d'inscription 2026

Nom du participant :

Adresse du participant :

Téléphone :

Courriel :

Je soussigné :

demande mon inscription pour le concours de « Sapins de Noël recyclés » dans la catégorie :

- ☐ **Enfant (jusqu'à 12 ans)**
- ☐ **Famille**
- ☐ **Collectivités**

et déclare accepter le règlement du concours et les décisions du jury.

Rognonas, le

Signature du participant

À déposer avant le 31 octobre 2026 à l'accueil de la mairie ou à envoyer par mail à communication@rognonas.fr



Fiche d'identification 2026

Nom du sapin :

Catégorie :

- ☐ Enfant (jusqu'à 12 ans)
- ☐ Famille
- ☐ Collectivités